

Cette règle de la juste liberté scientifique est en même temps la règle inviolable de la juste liberté pédagogique ou de la liberté d'enseignement bien comprise. Elle doit être observée dans toute communication de doctrine faite à autrui. Cela devient obligation beaucoup plus grave dans l'enseignement de la jeunesse, soit parce que le maître public ou privé n'a pas sur cet enseignement un droit absolu, mais un droit de participation; soit parce que l'enfant et l'adolescent chrétiens ont, de leur côté, un droit strict à un enseignement conforme à la doctrine de l'Eglise, colonne et fondement de la vérité, et que ce serait leur causer un tort grave que de les troubler dans leur foi, en abusant de la confiance qu'ont les jeunes gens envers leurs maîtres, de leur naturelle inexpérience et de leur inclination déréglée à une liberté absolue, illusoire et mensongère.

-(A suivre.)

dissidere nunquam possunt, sed opem quoque sibi mutuam ferunt, cum recta ratio fidei fundamenta demonstret eiusque lumine illustrata rerum divinarum scientiam excolat, fides vero rationem ab erroribus liberet ac tueatur eamque multiplici cognitione instruat. Quapropter tantum abest, ut Ecclesia humanarum et disciplinarum culturae obsistat, ut hanc multis modis iuvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignorat aut despicit; fatetur immo, eas, quemadmodum a Deo scientiarum Domino profectae sunt, ita, si rite pertractentur, ad Deum invante, eius gratia perducere. Nec sane ipsa retat, ne huiusmodi disciplinae in suo quaeque ambitu propriis utantur principiis et propria methodo; sed iustam hanc libertatem agnoscens, id sedulo caret, ne divinae doctrinae repugnando errores in se suscipiant, aut fines proprios transgressae ea, quae sunt fidei, occupent et perturbent.



LA CANONISATION DES MARTYRS CANADIENS

Le 29 juin 1930, fête de saint Pierre et de saint Paul, restera un jour mémorable pour l'Eglise du Canada et celle des Etats-Unis. Ce jour-là S. S. Pie XI a donné à l'Amérique du Nord ses premiers Saints dans la personne de huit membres de la Compagnie de Jésus, qui ont souffert le martyre il y a près de trois cents ans dans la province d'Ontario et l'Etat de New York de nos jours.

"Parmi tant de gestes d'amour que le Seigneur s'est plu à accomplir en faveur de la nouvelle Eglise du Canada", a écrit récemment S. E. le cardinal Rouleau, "ne faut-il pas compter celui d'avoir accordé à nos premiers évangélistes la grâce suprême de donner leur vie pour la religion qu'ils apportaient à ces pays inconnus? Les Apôtres du Christ ont scellé de leur sang la foi qu'ils prêchaient à l'univers. Nos missionnaires ont imité cet exemple magnifique. Dans le nouveau Monde comme